

Le Souvenir Français

Longtemps, les simples soldats morts sur les champs de batailles étaient enterrés dans des fosses communes. Ils étaient simplement considérés comme de la « Chair à canons ». Seuls, les officiers étaient honorés et inhumés dans une tombe individuelle. C'est seulement à la fin du XIX^{ème} siècle qu'une attention est apportée à la sépulture de tous les hommes tombés au champ d'honneur.

Durant la guerre de 1870-1871 : 100 000 soldats sont morts pour leur Patrie.

En 1871, le Traité franco-allemand de Francfort précise dans l'article 16 que : « Les anciens belligérants s'engagent à entretenir les tombes des militaires enterrés sur leur territoire respectif ».

Ce sera la naissance du Souvenir Français.

Le Souvenir Français sera, autour des valeurs de la France et de la République, l'association nationale chargée du **Devoir de mémoire**.

Fondée en 1887 par l'alsacien Xavier NIESSEN à Neuilly-sur-Seine, elle est régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique le **1^{er} février 1906**.

Elle a pour vocation de conserver la mémoire de ceux qui sont tombés pour la France, qu'importe le lieu. Le Souvenir-Français est implanté sur les 5 continents.

Deux tâches paraissent alors essentielles :

- Entretien des tombes de ces soldats où qu'elles se trouvent.
- Élever des monuments à leur mémoire, les monuments aux morts communaux n'existaient pas à l'époque.

Le 7 mars 1888, la première phase d'organisation du Souvenir Français est achevée. Xavier Niessen appelle tous les Français à rejoindre le Souvenir Français.

Son développement sera très rapide. **En 1906**, le S. F. est présent dans 81 départements.

Entre 1914 – 1919

La guerre amène une désorganisation des comités, car bon nombre des adhérents sont mobilisés.

Assez rapidement, toutefois, des femmes et des hommes plus âgés assurent la relève. Les 200 premiers cimetières ou carrés militaires sont créés pour la seule année 1914.

Entre 1919 – 1939

La loi du 31 juillet 1920 crée le Service National des sépultures ; l'Etat prend en charge les cimetières militaires et organise des nécropoles nationales tel que Verdun.

Les municipalités demandent au SF de prendre en charge l'entretien des carrés militaires communaux.

Au 1^{er} janvier 1939, le Souvenir Français comptait environ 100 000 membres et son développement se poursuivait outremer par le biais d'associations comme le Souvenir Indochinois par exemple.

De 1939 à 1945

La deuxième guerre mondiale conduit assez rapidement à une impossibilité de maintenir la cohérence des actions du Souvenir Français et l'exode, précédent la défaite, va accroître la désorganisation de l'association.

En Alsace et en Lorraine occupées, les Allemands n'avaient pas oublié l'opposition à la germanisation du Souvenir Français avant la guerre de 1914.

Dès le début de l'occupation, les dirigeants du Souvenir Français sont envoyés vers la France de l'intérieur. Ainsi 43 000 adhérents durent quitter leur province. Certains tentèrent d'opposer une résistance à l'occupant, ils furent arrêtés et déportés.

Depuis 1945 :

Dès la fin de la guerre, le Souvenir Français connaît un développement important s'appuyant surtout sur les associations d'anciens combattants ; **en 1958**, il comptait 300 000 adhérents.

Aujourd'hui, le S.F. entretient, rénove et fleurit des tombes et monuments partout dans le monde.

En France, chaque année, le Souvenir Français réalise ou réhabilite 200 monuments et entretient 130 000 tombes. Organise 40 000 actions pédagogiques et transmet le flambeau aux jeunes générations par **le maintien du souvenir, le sens du devoir, l'amour de la Patrie et le respect de ses valeurs.**

Le Comité de SAVERNE

1^{er} Novembre : Journée Nationale du Souvenir

Le Comité de Saverne entretient les tombes ou stèles en déshérence et fleurit chaque année 86 tombes, stèles et monuments aux Morts.

En ce jour de la Toussaint, a aussi lieu une cérémonie de recueillement au cimetière de la Ville de Saverne, au monument de la guerre de 1870, puis au Monument aux morts, route de Paris, avec un dépôt de gerbe.



Le logo du Souvenir Français représente bien la tradition de l'association.

Il est fondamentalement attaché aux valeurs et au patrimoine du Souvenir Français : **les trois couleurs, la Marianne, la flamme.**

Tout en étant respectueux de l'histoire du Souvenir Français, il adresse aussi un message fort aux jeunes générations qui devront reprendre le flambeau.

Le comité de Saverne est résolument tourné vers la jeunesse et soutien nombre de projets pédagogiques.

LA COCARDE Symbole républicain, la cocarde intègre les 3 couleurs de la République selon les règles d'usage, le bleu au centre et le rouge à l'extérieur.

L'ARC DE TRIOMPHE Monument de référence, il est aussi le grand lieu du souvenir. Il représente ici tous les monuments et tombes qui rappellent le sacrifice de nos soldats, en France et dans le Monde.

MARIANNE Figure de la République, elle confère au logo son caractère officiel. Les yeux de Marianne sont tournés vers l'avenir et l'espoir de Paix.



LE FLAMBEAU Le flambeau fait partie depuis toujours des grandes références militaires. C'est un symbole de transmission. C'est aussi le flambeau de la victoire. La flamme symbolise l'âme des hommes morts au combat, toujours vivants dans le cœur des nouvelles générations. C'est aussi la flamme de la liberté et la lumière qui nous guide dans l'obscurité des périodes sombres de l'histoire.

Quelles sont les missions et activités du Comité de Saverne ?

1. Conserver la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions.
2. Transmettre le flambeau aux jeunes générations pour entretenir le maintien du souvenir, le sens du devoir, l'amour de la patrie et le respect de ses valeurs (*présentation du Souvenir-Français dans les collèges et les écoles*).
3. Entretenir les tombes des morts pour la France laissées à l'abandon.
4. Rendre hommage aux victimes des guerres lors de cérémonies officielles.
5. Présenter des faits historiques à travers des conférences, projections et débats tels que le drame de l'Incorporation de force des Alsaciens et Mosellans.
6. Organiser des voyages pédagogiques sur des lieux de mémoire.
7. D'autres activités se rajoutent couramment à cette liste des actions menées par notre comité.

Je vous remets une plaquette qui reprend les actions du SF. **En adhérant à l'Association : Vous manifestez votre soutien** à tous ceux qui sont morts pour la France comme à ceux qui l'ont bien servie et ont été confrontés aux souffrances de blessures de guerre. **Vous donnez les moyens** à l'association d'entretenir et de fleurir les sépultures et les monuments commémoratifs qui témoignent de leur courage ou de leur abnégation pour notre Pays et notre liberté. **Vous participez** à l'indispensable travail de Mémoire en favorisant la transmission du message du Souvenir aux nouvelles générations. Pour les moins de 18 ans, la carte de membre est gratuite.